

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2018**

LN/CJ n° 2018/04

Objet de la délibération :

Révision des tarifs de  
restauration scolaire au  
01/09/2018

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **20**Pouvoirs : **02**Votants : **22**

Date de la convocation :  
5/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

**Absent(e)s Excusé(e)s :**

QUAGLIARELLA Lydie, LARCHER Annick  
BEULE Simone, pouvoir à Cl. BROUSSEAU  
VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à B. ESTAMPE

**Absents :**

JOSEPH Jean, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, CASANOVA Paulette, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

Vu le tableau des tarifs N-1 valables jusqu'au 31/08/2018,  
Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires en date du 21 mars 2018,  
Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs de la restauration scolaire,

Madame BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires propose de réviser les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, comme suit :

TARIFS		Prix du repas jusqu'au 31 août 2018	Prix avec augmentation 1,72 %
Tarif	Quotient		
A	quotient<=300	2,42	<b>2,46</b>
B	300<quotient<=550	2,88	<b>2,93</b>
C	550<quotient<=850	3,39	<b>3,45</b>
D	850<quotient<=1200	3,84	<b>3,91</b>
E	quotient>1200	4,30	<b>4,37</b>
EXT	Extérieurs	6,12	<b>6,23</b>
Personnel communal, enseignants		4,35	<b>4,42</b>
ATSEM, personnel de cuisine		2,32	<b>2,36</b>

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS : 22	POUR : 17	ABSTENTION(S) : 5	CONTRE : 0
--------------	-----------	-------------------	------------

ABSTENTIONS : B .ESTAMPE - R. STECK - R. HAMARD - I. MARCHAND - N. VAN CAPPEL, pouvoir à B. ESTAMPE

le Conseil municipal **DECIDE** de réviser les tarifs comme présentés ci-dessus, à compter du **1/09/2018**.

Fait et délibéré à Epernon, le 11/06/2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180611-D2018\_06\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Affichage : 20/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

